



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/12/176 Vœux et motions

**OBJET:** Motion de soutien aux manadiers et à la préservation des traditions taurines camarguaises

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025**  
**Date de convocation : 25 novembre 2025**  
**Membres en exercice : 33**  
**26 présents – 33 votants**  
**Le quorum est atteint.**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Magali NISSARD a donné procuration à Jean DENAT  
Francine CHALMETON a donné procuration à Katy GUYOT  
Bruno JOUANNE a donné procuration à Mohammed TOUHAMI  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Frédéric DUMAS a donné procuration à Jacky PASCAL  
Florinda RACE a donné procuration à Nicole DUQUESNE  
Carole CALBA a donné procuration à Emmanuelle GAVANON

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christian SOMMACAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Mohammed TOUHAMI (2), Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/12/176

**RAPPORTEUR :** Jean DENAT, maire

**EXPOSE :** Les traditions taurines camarguaises constituent un élément essentiel de l'identité de notre territoire, de sa vie culturelle et de sa cohésion sociale. Depuis plusieurs années, la filière est confrontée à une hausse très importante des montants des assurances de responsabilité civile, atteignant cinq fois les tarifs précédemment pratiqués par l'assureur historique, Groupama Méditerranée.

La décision récente de cet assureur de résilier l'ensemble des contrats en cours et de cesser, à compter du 1er janvier 2026, toute couverture des abrivados, encierros, bandido et manifestations taurines de rue dans plusieurs départements du sud de la France place les manadiers et les villes, comme la nôtre, organisatrices de manifestations taurines dans une situation critique. Sans solution d'assurance, c'est l'organisation même des festivités taurines, et donc la pérennité de nos traditions, qui se trouve menacée.

Cette situation intervient dans un contexte marqué par la multiplication d'accidents, parfois graves, malgré les efforts constants d'un grand nombre d'organisateur pour renforcer les normes de sécurité et garantir le respect du bien-être animal. Nous nous réjouissons que de nouveaux assureurs français et européens se déclarent prêts à proposer des contrats couvrant les clubs taurins, les manadiers et les gardians bénévoles, ouvrant des perspectives positives à condition d'un accompagnement public et juridique adapté.

Les acteurs de la filière et les collectivités locales, réunis autour des services de l'État, ont récemment clairement exprimé leur volonté de maintenir ces fêtes traditionnelles dans un cadre exigeant de sécurité. Ils ont également annoncé leur intention de solliciter une rencontre avec le ministre de l'Intérieur et de la Justice afin de porter la nécessité d'une évolution de la loi, notamment sur la responsabilité lors des manifestations taurines et la reconnaissance du principe de risque consenti par les participants.

Le Conseil municipal de Vauvert adopte la motion suivante :

1. Affirmer son soutien plein et entier aux manadiers, aux gardians, aux clubs taurins et à l'ensemble des acteurs du monde taurin qui respectent nos traditions, confrontés à une crise d'assurance menaçant la poursuite de leurs activités.
2. Demander à l'État de garantir une solution d'assurance durable et soutenable, en poursuivant et en renforçant les travaux engagés pour accompagner les communes et les professionnels du secteur.
3. Appeler à une évolution du cadre législatif, afin que la responsabilité en cas d'accident prenne en compte les efforts de sécurité réalisés par les organisateurs et reconnaisse la notion de risque consenti pour toute personne se plaçant volontairement en situation de danger lors des manifestations taurines.
4. Soutenir la démarche engagée auprès du Ministre de l'Intérieur et de la Justice, visant à faire remonter au plus haut niveau les difficultés rencontrées par la filière et la nécessité d'une réforme.
5. Inviter les autres communes de Camargue et de Provence, ainsi que les institutions et élus territoriaux, à se mobiliser pour défendre collectivement ce patrimoine culturel unique et essentiel à la vie de nos villages.

Le Conseil municipal de Vauvert réaffirme ainsi son attachement profond aux traditions camarguaises et à la continuité des fêtes taurines, dans un cadre toujours plus exigeant en matière de sécurité, de responsabilité et de respect des animaux, comme nous nous astreignons à le faire à Vauvert.

Suite délibération n° 2025/12/176

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Mohammed TOUHAMI (2), Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le secrétaire de séance,**

**Christian SOMMACAL**



**Le maire,**

**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 10/12/2025



ID : 030-213003411-20251201-DE202512\_0176-DE